

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société Hakam Abdellatif Finances S.A, représentée par son Président, Monsieur Abdellatif Hakam, a déclaré le 22 juillet 2004, avoir acquis le 20 juillet 2004, sur le marché central, 2.039 actions Auto Hall, au prix unitaire de 409,95 dh, franchissant ainsi à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la société Hakam Abdellatif Finances S.A détient 120.000 actions Auto-hall, soit 5,08% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, la société Hakam Abdellatif Finances S.A. envisage de :

- poursuivre ses achats des actions Auto hall
- demander à siéger au conseil d'administration de la société Auto Hall.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail : information_financiere@cdvm.gov.ma